

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Soutien à l'activité autour de la petite enfance - Montant des subventions 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 ; des subventions de fonctionnement pour un montant global de 53 500 € à des centres sociaux pour leur activité autour de la petite enfance, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Centre Social Air Bel une convention conformément au modèle type prévu à cet effet,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Centre Social La Castellane un avenant à la convention du 27 janvier 2014 et avec le Centre de Culture Ouvrière un avenant à la convention du 24 juin 2014, conformément au modèle type approuvé prévu à cet effet.

Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 41, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**